

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 12 janvier 2021

**Portant désignation de la responsable de la mission
« Fondations d'utilité publique et fonds de pérennité »**

NOR : ECOU2034851A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2015 portant nomination, notamment, de Madame Sylviane MIROUX dans le corps du contrôle général économique et financier ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du Contrôle général économique et financier,

Arrête :

Article 1er

Madame Sylviane MIROUX, contrôleur générale de 1ère classe, est désignée pour diriger la mission « Fondations d'utilité publique et fonds de pérennité » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1er février 2021.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 janvier 2021

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,
H. CROCQUEVIEILLE